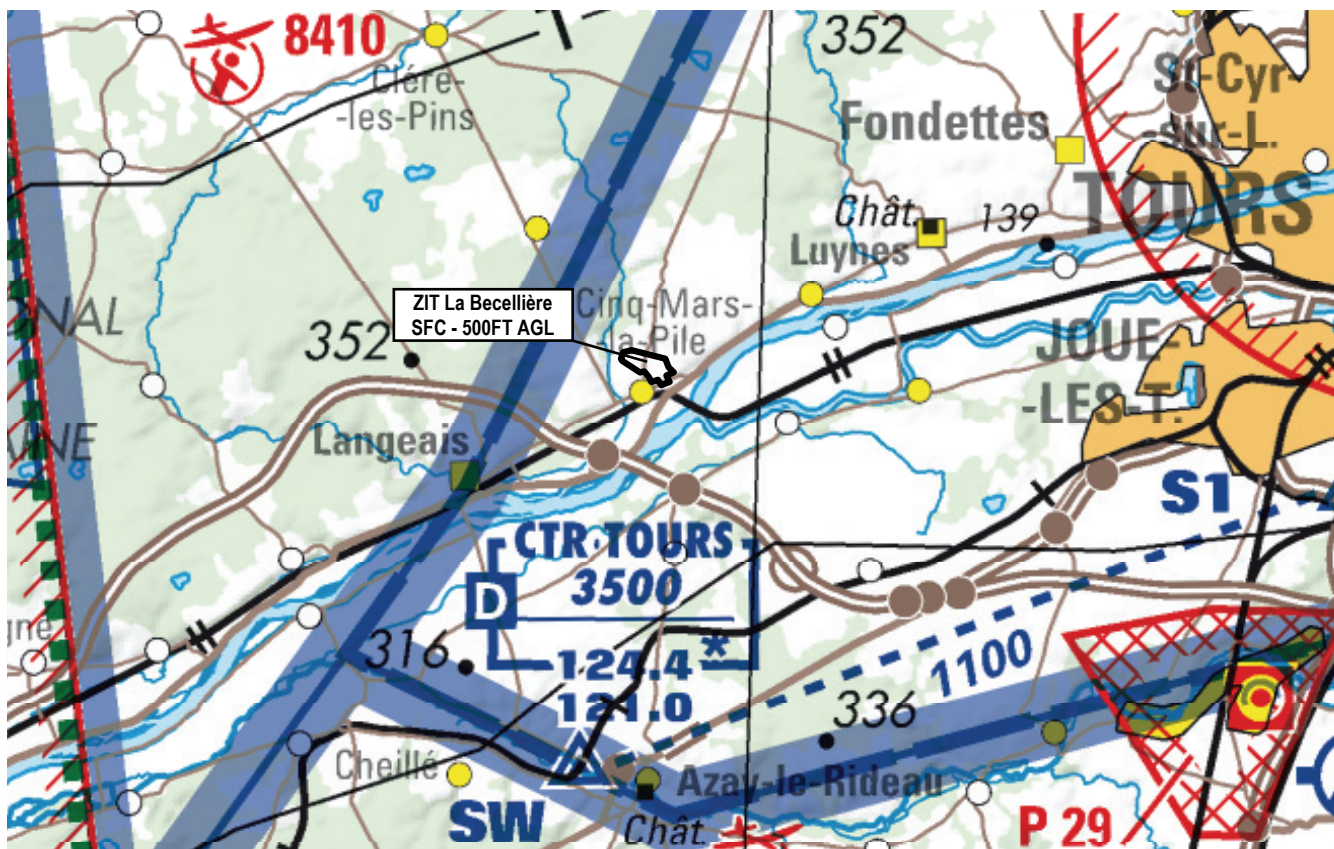


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) La Becellière (FIR : Paris LFFF)

En vigueur : Du 10 janvier au 06 novembre 2019



Extrait carte IGN au 1 / 500 0000 édition 2018

ACTIVITE

Interdiction de survol d'installations défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

H24

STATUT

ZIT qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : pénétration interdite H24, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception des :

- ◆ ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- ◆ ACFT de la défense, y compris les aéronefs d'État télé pilotés.

SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

47°21'16.40" N - 000°28'09.60" E,
47°21'10.00" N - 000°28'14.00" E,
47°21'06.10" N - 000°28'20.80" E,
47°21'02.90" N - 000°28'12.10" E,
47°20'58.10" N - 000°28'15.90" E,
47°20'55.80" N - 000°28'05.60" E,
47°20'59.60" N - 000°28'01.80" E,
47°20'57.70" N - 000°27'54.00" E,
47°21'01.90" N - 000°27'50.80" E,
47°21'06.10" N - 000°27'45.50" E,
47°21'05.30" N - 000°27'40.60" E,
47°21'13.60" N - 000°27'18.30" E,
47°21'15.50" N - 000°27'18.00" E,
47°21'21.00" N - 000°27'20.00" E,
47°21'22.40" N - 000°27'29.80" E,
47°21'16.40" N - 000°28'09.60" E.

Limites verticales :

SFC / 500 FT AGL